



République Française
Département
Haute - Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER

SEANCE du lundi 6 mars 2023

Convocation du 22 février 2023

Affichage du 22 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à 20 heures 30 minutes, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : BARBE Cécile - ESCRICH-FONS Esther - FONS Alizée - GAYON Céline - HEDIN Philippe - ROUQUET Gérard - CREMEY Sylvie – Dominique DAVANT

Absente excusée : AMILHAT GROLLIER Isabelle

Procuration : AMILHAT GROLLIER Isabelle a donné procuration à ESCRICH FONS Esther

Secrétaire de séance : BARBE Cécile

OBJET : Délibération 2023-03-05

ADOPTION COMPTE DE GESTION 2022

Madame le maire expose aux membres présents que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est conforme à ses écritures.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir voter le compte de gestion 2022 du budget de la commune de Saint Germier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	99 982.90 €
DEPENSES	-88 353.82 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2022	11 629.08 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	18 769.57 €
DEPENSES	-13 257.57 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2022	5 512.00 €
RESULTAT DE L' EXERCICE 2022	17 141.08 €

Après délibération le compte de gestion communal 2022 est approuvé à l'unanimité.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne et fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Fait et délibéré à Saint Germier, le 06 mars 2023

Madame ESCRICH FONS Esther
Maire



Madame Cécile BARBE
Secrétaire de séance



Délibération N°2023_03_05
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 09
Présents : 8
Absente excusée : 1
Procuration : 1
Votants : 9
Formalités effectuées le : 7 mars 2023